



Audio CHSCT du 21 juillet 2020

Redéploiement des agents surv de la DIPA dans le contexte de la pandémie Covid 19

On avance à tâtons...

Beaucoup de questions posées par les organisations syndicales dans la déclaration liminaire commune et beaucoup de points soulevés dans la délibération intersyndicale. La Direction de Paris Aéroports a apporté des réponses sur certains sujets en distinguant 2 phases.

1ère phase : la gestion du redéploiement en province

- **Sondage et chiffrage** : Toutes les unités avec des collègues habitant en province, même celles dont le terminal est encore ouvert ont été sondées (à l'exception de services spécifiques comme le CODA, la BSES ou encore les BILC d'Orly et de Roissy).

Les 235 collègues de la surveillance de la DIPA résidant en province (hors Oise et hors Ile de France) ont été sondés par mail à partir du 13 juillet sur leur volonté de rejoindre les unités proches de leur domicile. Ce déploiement en province est fait sur la base du volontariat. A noter que sur les 235 collègues, une vingtaine habitent à plus de 80km d'une brigade, ce qui est délicat pour un redéploiement. En conséquence ils ont été considérés comme non déployables en province .

Au 20 juillet, et s'il manque quelques réponses de collègues, seule une cinquantaine se sont déclarés volontaires pour être redéployés en province près de chez eux. Lorsque la Direction aura reçu la réponse de tous les agents sondés elle établira une cartographie des déploiements en province. Pour l'instant il n'y a pas de densité localisée dans les régions, à part peut-être sur une brigade bretonne où un arbitrage sera peut être nécessaire. Mais la Direction a assuré que les collègues devraient obtenir facilement satisfaction dans leur choix de redéploiement en province.

A la question de savoir si un retour en arrière était possible pour un collègue qui souhaitait arrêter son redéploiement en province, la Direction a répondu que c'était possible mais fort peu souhaitable. Cette situation serait étudiée avec l'encadrement.

- **Modalités pratiques** : l'agent déployé en province récupère ses effets à Roissy ou Orly. Pour l'arme de service : soit l'unité d'accueil prête une arme en stock s'il y a des disponibilités, soit le DI organisera des transferts d'armes en province avec l'appui du pôle Tir. Concernant le régime horaire, l'agent déployé en province sera soumis au régime horaire de sa brigade d'accueil. L'application Matthieu va être aménagée à cette occasion.

Pour les frais de repas : les collègues auront le choix entre l'octroi de Tickets restaurant ou l'application du taux de remboursement repas (en attente de validation par la DG)

2ème phase : la gestion du redéploiement en Ile de France et dans l'Oise

La difficulté majeure de ce redéploiement IDF/Oise est la visibilité. Pour l'instant il n'y a que 2 mois de visibilité. La Direction a indiqué que le T1 et le T3 ne rouvriront pas pour

l'instant. Les T2A, T2E et T2F restent ouverts, pour les autres brigades rattachées au T2, ce sera variable et dépendra des reprises des compagnies aériennes. Pour Orly, entre Orly 3 et Orly 4 nous en sommes à 150 vols par jour au lieu de 600. Le Bourget conserve tout de même une activité d'avions privés.

- **Chiffrage** : A la question du chiffrage demandée par la CGT, la Direction n'a pas été en mesure de répondre, puisqu'elle a indiqué attendre les dernières réponses de collègues et être sûre qu'il y ait de la place pour tout le monde en Ile de France et dans l'Oise. Elle nous dit être sur des pistes de travail de 30 à 40 agents déployés par jour. La CGT a émis de sérieux doutes sur le fait qu'il y ait de la place pour tout le monde dans les brigades franciliennes au vu des difficultés que connaissant déjà certaines brigades d'Ile de France en terme de place et d'équipements... La Direction nous a indiqué réfléchir à un plan B de déploiement des agents sur le fret express et postal si tous nos collègues ne parvenaient pas à faire toutes leurs vacations en BSI. Un calendrier de redéploiement devrait être fourni par la Direction à l'issue de cette phase de chiffrage.

- **Cadre de ce redéploiement** : ce redéploiement est obligatoire et n'est pas sur la base du volontariat. Il est en priorité pour les unités dont le Terminal est fermé. Celles dont le terminal est toujours ouvert continuent à travailler normalement. Les collègues redéployés dans l'Oise et en IDF restent gérés par leur unité de base à Roissy ou Orly et conservent le régime des 12h. Ils prennent et finissent leur service dans leur unité d'origine en s'armant et se désarmant.

Le cadre géographique de ce redéploiement n'ira pas au-delà de Nogent/Oise et des brigades franciliennes. Une proximité géographique entre les brigades franciliennes et Roissy/Orly a été privilégiée afin de limiter la durée du trajet. Les agents de Roissy seront redéployés dans l'Oise, le Nord et l'est Francilien et les agents d'Orly plutôt dans le Sud Francilien.

Ce redéploiement sera fait selon le principe de « brigade miroir » : les agents d'un terminal auront une brigade d'accueil dédiée où ils travailleront durant toute la phase de redéploiement afin qu'ils aient toujours les mêmes interlocuteurs et qu'ils interviennent dans un cadre bien réglé. Les gros terminaux comme le T1 auront certainement 2 brigades miroir a indiqué la Direction.

Une fois que les derniers chiffres seront finalisés la Direction va réfléchir à une quote part d'agents nécessaires pour faire « tourner les terminaux » et une quote part d'agents à redéployer. Les agents qui seront dévolus au travail en terminal ne feront que ça et ne seront pas redéployés, sauf s'ils en expriment le souhait. La Direction a indiqué qu'elle n'était pas fermée à cette idée si des collègues étaient intéressés.

En fonction de l'état du trafic aérien et de la possible réouverture des terminaux, des collègues déployés en IDF pourraient être redéployés en terminaux. Le cadre de ce redéploiement se veut souple.

- **Formations** : la Direction souhaite qu'elles débutent dès le mois d'août et que les collègues soient redéployés dès le mois de septembre.

Des formations seront mises en place à la DIPA : les pôles Tir et TPCI ont été sollicités par la Direction afin d'établir une formation complète de révision pour les modalités de contrôles routiers. Un plan de formation plus général sera également fait avec des fiches reprenant tous les aspects réglementaires, les missions dévolues aux BSI, aspects contentieux, etc...

Un programme de formation commune a été mis en place entre Roissy et la brigade de Nogent/Oise

Une formation locale sera aussi dispensée par les brigades d'accueil franciliennes afin que les agents s'adaptent au mieux à leur environnement de travail.

Le DI a ajouté qu'il souhaitait que l'encadrement soit fortement impliqué dans ces formations.

- Matériel et modalités pratiques :

Concernant le matériel de contrôle : La Direction a indiqué avoir commandé des gilets tactiques, des chasubles haute visibilité, des stop sticks, des brassards douane, des lampes torches, des gazeuses lacrimo, des kits médicaux d'urgence et des kits sanitaires Covid. Les deux derniers kits sont pour équiper les voitures.

Pour les véhicules de service : Le DI a indiqué faire des révisions de véhicules et des arbitrages concernant leur emploi. Ils seront prioritairement affectés au redéploiement des surv en IDF et dans l'Oise. Ces véhicules transporteront au maximum 3 passagers et ne sont pas prévus pour faire du contrôle routier dynamique.

Pour les frais de repas : La Direction souhaite que les agents se fassent rembourser via Chorus DT pour qu'ils continuent à être gérés directement par la DIPA (en attente de validation DG)

Ce premier CHSCT concernant le redéploiement de nos collègues de la surveillance de la DIPA a été l'occasion pour la Direction d'apporter des premiers éléments de réponse, mais ces derniers sont loin d'être suffisants pour que l'intersyndicale du CHSCT 93 rende un avis favorable au projet de redéploiement tel qu'il a été présenté lors de cette réunion du 21 juillet. Toujours pas de chiffrage précis, de calendrier arrêté, de plan de formation détaillé, bon nombre d'arbitrages n'ont pas encore été faits... La Direction a indiqué que d'autres éléments seraient apportés aux organisations syndicales lors du comité technique du 28 juillet. Dont acte. Un autre CHSCT concernant le redéploiement des agents surv de la DIPA devrait également avoir lieu fin août.

Si on connaît la date de début du redéploiement qui sera le mois de septembre, on ne connaît malheureusement pas la fin tant la visibilité sur l'évolution du trafic aérien et de la pandémie Covid 19 est faible. La Direction a juste pu indiquer que les agents déployés en Ile de France seraient les premiers à revenir sur Roissy/Orly avec la reprise de vols et que les « déployés provinciaux » seraient les derniers à regagner leurs terminaux d'origine.

A l'issue de ce CHSCT la commission d'enquête relative au suicide de notre collègue Jean-Françoise Seguin a également été constituée, avec 2 représentants de la Direction de Paris Aéroports et 2 représentants du personnel par organisation syndicale siégeant au CHSCT 93.

Toutes nos meilleures pensées accompagnent l'entourage de notre collègue disparu et nos collègues du T2E.

Les représentants CGT à cet audio CHSCT
Thomas Cravero et Mathilde Morival